



Defaut d'assurance

Par **Alllex**, le **01/02/2013** à **02:35**

Bonjour, voilà il y a un an je me suis fait prendre pour défaut d'assurance, je suis passé récemment devant le juge et je me suis pris 300 euros d'amende plus 50% pour les assurances donc ça revient à 450 euros plus un stage que je dois payer moi même de 3 jours coûtant 210 euros. Maintenant mon problème: lorsque je me suis fait prendre je travaillais sauf que manque de pot je me suis fais licencié. En bas du papier expliquant ce que je dois payer il est noté comme quoi je suis en mesure de payer. Le problème c'est que je ne suis pas indemnisé et que je suis hébergé à titre gratuit donc je n'ai pas les moyens de payer tout ça. Que puis-je faire?

Par **chaber**, le **01/02/2013** à **07:46**

bonjour

estimez vous heureux de n'avoir été condamné qu'à minima.

http://www.experatoo.com/code-de-la-route/conduite-vehicule-moteur-sans_27442_1.htm#.UQtjq2dMGSo